

L'histoire, baromètre de la Bourse

« Restez calme », répète inlassablement André D'Amours

ANNIE MORIN
AMorin@lesoleil.com

■ Le principal ennemi de l'investisseur cet automne, c'est lui-même. Ou plutôt son cœur, ses émotions. Car pire que d'avoir tout misé sur les technologies avant leur krach de première, pire que d'avoir fait le plein d'actions d'Air Canada à 15\$, le danger, c'est de tout liquider sans tenir compte de la valeur des titres et de leur potentiel de croissance.

« Restez calme », répète inlassablement André D'Amours, président-directeur général de Gestion de placements Valorem. LE SOLEIL l'a rencontré pour connaître son opinion sur le marché boursier.

Selon lui, la correction est pratiquement terminée et il faut maintenant s'attendre à un rebond drôlement intéressant. Car malgré la nervosité ambiante, de gros joueurs au portefeuille bien garni en ont assez d'attendre sur les lignes de côté et profiteront du plus petit signal pour sauter dans la mêlée. « Les gens oublient vite », a déjà pu constater M. D'Amours.

Selon lui, la correction est terminée et il faut maintenant s'attendre à un rebond intéressant

Q. Avant la tragédie du 11 septembre et ses conséquences désastreuses à tous points de vue, est-ce que le marché boursier était mûr pour une remontée?

R. Nous pensons que oui. La correction dont nous sortons est une des plus importantes jamais vécues, tant en termes d'amplitude que de longévité. Du sommet historique de septembre 2000 jusqu'à la veille des attaques, le TSE 300 a perdu 39% de sa valeur. C'est autant qu'en 1981-1982 et plus que la moyenne des 10 corrections les plus importantes enregistrées depuis 1957. Si on regarde la durée de la correction, on constate aussi qu'elle est plus longue que la moyenne, qui est de 10 mois pour le TSE. Le maximum qu'on avait vu à deux reprises, c'était 14 mois. Et là, on était rendus à 12 mois, même 13 mois de dégringolade, juste avant les attentats. Nous pensons donc que la correction a été étirée et que le marché était tout près d'un bas. (...)

Q. L'idée d'une reprise économique dans la deuxième moitié de 2002 est-elle justifiée?

R. Il y a actuellement beaucoup de signes qui nous laissent croire que l'économie est sur le

point de reprendre. Parmi les bons indicateurs précurseurs, il y a celui de l'activité économique américaine, qui comprend 12 variables, dont le marché boursier. Il a été à la hausse au cours des quatre derniers mois. Et chaque fois qu'on a enregistré quatre hausses consécutives de cet indice, l'économie a repris rapidement après. On parle généralement d'un délai d'un à trois mois, donc d'un à deux trimestres, maximum. (...)

Il faut aussi regarder les intentions d'achats des entreprises manufacturières aux États-Unis. Historiquement, quand cet indicateur remonte tout près du niveau de 50, il y a accélération de la croissance économique. Or, on vient tout juste de franchir le cap de 50. (...)

L'autre élément intéressant, c'est la correction des inventaires des entreprises américaines. Lors d'un repli économique, la demande diminue, donc les compagnies doivent s'ajuster en réduisant leurs stocks. Et à chaque fois que cela se fait bien, on a droit à une reprise. La correction des inventaires est en cours depuis deux trimestres et elle devrait se poursuivre sur deux autres. (...) C'est la même chose — une bonne chose! — au Canada.

Il ne faut pas oublier non plus que les autorités ont appliqué une politique monétaire très dynamique. Dix baisses de taux consécutives aux États-Unis depuis le début de l'année, c'est du jamais vu. Mais dans le contexte, c'est justifié et ça devrait rapporter. (...)

Q. Les avis sont contradictoires : certains analystes estiment que les indices vont poursuivre leur descente aux enfers, d'autres, qu'ils se dirigent vers des sommets inégalés dans un horizon rapproché. À qui se fier?

R. Ni l'un, ni l'autre. (...) La probabilité que le marché continue de chuter est très faible, peut-être 5%, encore une fois en raison de l'amplitude et de la longévité de la correction. Il y a donc probablement une forte hausse qui s'en vient, tout au moins sur deux ans, qui pourrait mener les indices environ 25 à 30%



André D'Amours, président-directeur général de Gestion de placements Valorem, a été agréablement surpris par le calme dont ont fait preuve ses clients depuis les attentats terroristes du 11 septembre.

plus haut. Le ratio risque/rendement est aujourd'hui très favorable aux actions. Mais en pleine récession, les gens sont rarement positifs. Tout le monde pense que les actions, c'est fini, ça ne vaut plus rien.

Et pourtant, 12 mois après le creux d'une récession, les rendements des Bourses sont toujours bons. Depuis les années 50, au pire, on parle de 14,1%. Au mieux, c'est 75,5%. Pour une moyenne historique de 30,1%. (...) Dans le fond, à partir de maintenant, c'est le meilleur rendement qu'on peut espérer du marché. (...)

Q. À la lumière des événements des dernières semaines, est-ce que tous les investisseurs auraient avantage à revoir leur stratégie de placement?

R. Absolument. Je pense que c'est le moment le plus opportun pour le faire. On a beau parler d'aversion au risque, c'est probablement la chose la plus difficile à évaluer pour le client. Par exemple, si je demande à quelqu'un s'il est confortable avec l'idée que le marché baisse de 30% sans préavis, il peut dire « oui, ça ne me dérange pas ». Mais tant qu'il ne l'a pas vécu, il ne le sait pas vraiment. Après une correction, il faut donc se poser la question. Si le client répond qu'il a trouvé ça très pénible, qu'il n'a pas dormi, alors il faut ajuster sa politique de placement. (...)

Q. Les néophytes devraient-ils se tenir loin du marché et laisser aux professionnels le soin de gérer leurs placements?

R. Évidemment, je suis biaisé. Mais je pense qu'en général, oui, pour une question d'émotivité. Encore dernièrement, j'ai rencontré des gens qui ont tout vendu, tout de suite après l'attaque. Ce sont probablement les mêmes personnes qui s'étaient départies de leurs actions après le krach de 1987 et qui ont racheté de trois à cinq ans plus tard. Malheureusement, à cause de l'émotivité — c'est normal, c'est humain —, ils vont prendre des décisions

peu profitables à long terme. Alors que nous, les professionnels, sommes blindés. Nous travaillons avec des modèles quantitatifs qui permettent de laisser les émotions de côté. Même pour le choix des titres, il faut s'efforcer d'être le plus neutre possible. Je vois souvent des gens tomber en amour avec un titre ou, au contraire, mettre une croix sur un autre. C'est très dangereux.

Q. Dans les circonstances, quel est le part de son portefeuille l'investisseur moyen devrait-il conserver en actions?

R. Il y a trois éléments importants : l'horizon de placement, les besoins de liquidités et l'aversion au risque. Pas de formule magique, donc. C'est du cas par cas. Chose certaine, il n'y a pas de raison de changer sa répartition d'actifs à cause du ralentissement de l'économie et de la guerre. Au pire, on peut déroger un peu pour profiter des hausses et des baisses momentanées de certains titres plus sensibles, mais il faut ensuite avoir la discipline de revenir à son portefeuille modèle. (...)

La règle d'or, c'est d'avoir des portefeuilles diversifiés. C'est ça le seul et unique refuge

Q. Quel type d'actions faut-il privilégier? Existe-t-il encore des refuges? Des coups sûrs?

R. La règle d'or, c'est d'avoir des portefeuilles diversifiés. C'est ça le seul et unique refuge. Placer tous ses avoirs dans les titres technologiques, on voit ce que ça aurait pu donner. Même les « blue chips » peuvent devenir risqués quand ils composent l'essentiel d'un portefeuille. Car aucune entreprise n'est à l'abri d'un événement comme celui du 11 septembre. Même une excellente compagnie comme Bombardier, avec une très bonne visibilité et des bénéfices prévisibles, peut voir son titre baisser de 50% dans le temps de la lire.

Il faut donc être présent à peu près dans tous les secteurs. Évidemment, si un client est vraiment mal à l'aise avec un secteur, comme les aurifères ou les ressources par exemple, il est mieux de l'éviter. (...) Mais attention, cela peut vous faire manquer de bonnes affaires! Dans les 12 mois qui ont suivi les 10 corrections boursières enregistrées depuis 1957, on voit que les produits industriels, où les nouvelles technologies sont très bien représentées, font mieux que les autres. Les secteurs des mines et métaux et des communications font bien aussi. Alors ce n'est peut-être pas le temps de les bouder. (...)

Q. Les gens qui ont perdu des sommes importantes dans la tourmente des titres technologiques devraient-ils envisager d'encaisser leurs pertes?

R. C'est le moment idéal, je crois, parce que les gens ont souvent des gains accumulés des années précédentes dont ils peuvent se servir pour amortir leurs pertes. Et en plus, ils auront droit à de bons remboursements d'impôts. Par contre, il ne faut pas tout liquider sans réfléchir. Il faut évaluer les titres et les secteurs à la pièce et demeurer présent là où les chances de remontée sont bonnes. (...)

Q. On dit toujours que le marché boursier « performe » mieux que les autres véhicules de placements. Sur quel horizon cela est-il vrai?

R. Sur une période de cinq ans, dans environ 75% des cas, le marché boursier va mieux « performer » que les autres catégories de placements. Et sur 10 ans, les chances grimpent à 95%. À plus long terme encore, le risque est à peu près nul. (...) Avec le marché qu'on connaît, en plus, les gens peuvent difficilement se tromper, même s'ils ont peu de temps devant eux. Cela dit, idéalement, quand on achète des actions, il faut avoir un horizon d'au moins cinq ans. Je dis au moins parce que les cycles économiques ont tendance à s'étirer sur six et même sept ans maintenant. (...)

CORRECTIONS ET REPRISES DU TSE 300

Les corrections historiques du TSE 300 depuis 1957 et les reprises survenues dans les 12 mois suivants.

CORRECTIONS	DURÉE	CHUTE	REPRISE
Mai 1957 à décembre 1957	7	-26,9 %	31,2 %
Juillet 1959 à juillet 1960	12	-14,6 %	38,6 %
Décembre 1961 à septembre 1962	9	-16,4 %	23,3 %
Janvier 1966 à septembre 1966	8	-15,1 %	25,8 %
Mai 1969 à juin 1970	13	-25,4 %	27,5 %
Octobre 1973 à décembre 1974	14	-33,1 %	18,5 %
Juin 1981 à juin 1982	12	-39,2 %	86,9 %
Décembre 1983 à juillet 1984	7	-14,4 %	34,6 %
Juillet 1987 à novembre 1987	4	-25,4 %	14,5 %
8 août 1989 à octobre 1990	14	-19,9 %	18,6 %
Avril 1998 à octobre 1998	6	-32,0 % (Niveau du TSE: 6990)	31,0 % (Niveau du TSE: 11 423)
Moyenne de 1957 à 1998	10	-24,0 %	32,0 %
Septembre 2000 à septembre 2001	12	-43,0 %	7,5 %



SOURCE: GESTION DE PLACEMENTS VALOREM

INFOGRAPHIE: LE SOLEIL

FINANCES PERSONNELLES ET FAMILIALES

Une saine diversification du portefeuille

Le principe de la saine diversification d'un portefeuille a d'abord pour objet d'atténuer les effets sur votre avoir de coups durs venant de brusques fluctuations des marchés.

En ce domaine, les investisseurs ont été mis à rude épreuve, ces derniers mois et particulièrement en septembre.

Si on regarde le rendement moyen pour un an, au 30 septembre, de l'ensemble des catégories de fonds communs de placement (les FCP communément appelés fonds mutuels), on peut même se demander s'il existait un moyen de conserver un rendement positif hors des fonds d'obligations ou des fonds hypothécaires qui ont, à long terme, un potentiel de rendement beaucoup plus limité que les fonds d'actions.

Ce ne sont pas les possibilités de diversification qui manquent, surtout depuis la multiplication des FCP sectoriels spécialisés dans des éléments aussi disparates que les actions du secteur des soins de santé, les métaux précieux ou l'économie de l'Extrême-Orient.

Chacun peut planter son jardin plus ou moins exotique, avec le risque d'oublier de semer une juste part de liquidités et de placements en titres à revenu fixe.

Et ce n'est pas quand tout ou presque tombe dans le rouge, qu'il est le plus facile de savoir où donner de la tête. Certains stratèges ont suggéré comme approche défensive de miser simultanément sur des secteurs qui ont une très faible corrélation entre eux. Par exemple les services financiers et la haute technologie.

Pour que cette option demeure rentable, il aurait fallu que le secteur financier demeure terriblement fort dans la dernière bourrasque, au lieu de laisser la moyenne des fonds de cette spécialité glisser à -10% de rendement sur un an.

Il faut dire que ceux de science et de technologie, les plus durement secoués, ont perdu, eux, en moyenne les deux tiers de leur valeur (-66%) pendant la même période.

Si, à l'autre bout, la catégorie des métaux précieux compte les fonds qui ont le mieux « performé » en septembre, il ne faut pas oublier qu'elle revient de très loin, la pauvre et que tous ses membres, même les meilleurs, accusent un rendement négatif sur cinq ans. C'est aussi ici qu'on trouve un record d'écart autour de la moyenne de 18,4% de rendement sur un an. À une extrémité, plus de 37%. À l'autre, moins 68%.

Pendant ce temps, les fonds équilibrés canadiens maintenaient leurs pertes, sur un an à 8,4% ce qui a abaissé à 5,6 et 6,2% respectivement leur rendement sur trois et cinq ans.

Évidemment, il s'agit là de moyennes pour un très vaste ensemble qui regroupe plusieurs approches, plus ou moins conservatrices ou plus ou moins audacieuses d'une combinaison de placements en actions, en obligations et en liquidités. Là aussi, les performances individuelles des gestionnaires peuvent s'éloigner passablement des moyennes, mais ce que certains promoteurs appellent fonds diversifiés sont de nouveau



Louis Tanguay
LTanguay@lesoleil.com

mis en lumière comme candidats pour former le bouquet central de la plantation.

Les fonds équilibrés internationaux, comme groupe, offrent toutefois des résultats moins intéressants que leur contrepartie canadienne pour toutes les périodes qu'il est possible de comparer.

Il ne faut pas oublier que les principaux indices boursiers américains et internationaux n'ont guère fait mieux que la perte de 33% enregistrée au TSE 300 pour les 12 mois terminés le 30 septembre.

STRATÉGIE DE CROISSANCE

Pour répondre à un autre type de besoins, les fonds de dividende attirent davantage l'intérêt à l'heure où les stratégies « croissance » pour le placement en actions perdent du lustre. En effet, il est plus tentant aujourd'hui de se contenter d'un rendement moindre en termes d'appréciation du capital quand on peut compter sur une distribution régulière de dividende.

Cette catégorie peut se targuer de maintenir sa moyenne de rendement en territoire positif (1,7%) sur un an, avec plus de la moitié de ses fonds en haut de 3,5%. Cela, même si les valeurs ont fléchi au cours des trois derniers mois.

C'est cette dernière période qui a fait fléchir la catégorie sous le rendement moyen des fonds du marché monétaire canadien.

Mais la médiane des fonds de dividende en un an est quand même supérieure à celle des fonds utilisant des effets de levier qu'on associe aux « hedge funds » américains.



Ce n'est pas quand tout ou presque tombe dans le rouge, qu'il est le plus facile de savoir où donner de la tête.

Appel à la rationalité

LOUIS TANGUAY

LTanguay@lesoleil.com

Il n'est pas facile pour un investisseur de résister à ses émotions quand une situation de crise frappe la valeur de ses placements.

De là à dire que les émotions menacent les investisseurs, il n'y a qu'un pas que les experts de Gestion financière Talvest n'ont pas hésité à franchir dans une série de conférences données à travers le Québec et le Canada au cours des dernières semaines.

Dans la région de Québec, c'est Guy Desrochers, chef des placements chez TAL gestion de placements, qui est venu rappeler à un groupe de conseillers et d'investisseurs pourquoi, dans ces circonstances, la stratégie financière la plus efficace doit demeurer basée sur un comportement rationnel.

L'incertitude est un phénomène nouveau pour la majorité des investisseurs. En effet, dit M. Desrochers, environ la moitié des gens qui possèdent aujourd'hui des fonds communs de placement sont devenus des investisseurs depuis moins de cinq ans. Donc ils n'avaient pas encore subi de repli important sur les marchés et le risque de raisonnements irrationnels est plus élevé chez eux que chez les gens plus familiers avec les marchés.

M. Desrochers se défend bien de pouvoir prédire la tournure que prendra l'actuelle guerre au terrorisme et sa firme n'émet aucune prédiction ni même une hypothèse quant au moment

où les marchés financiers entreprendront une reprise solide.

Cependant, la possibilité d'une reprise économique devient de plus en plus envisageable et il cite à ce sujet plusieurs études qui démontrent combien les marchés financiers sont capables de résister aux chocs et de rebondir en temps de crise.

Les crises identifiées à 28 événements majeurs depuis 1940 ont eu en moyenne un impact de 7,1% sur l'indice Dow Jones de la Bourse de New York. Son rendement moyen a pourtant été de 12,5% six mois plus tard.

Sur une plus longue période, l'explosion d'une bombe au World Trade Center en 1993 avait provoqué un repli de 0,5% du Dow Jones, mais trois ans plus tard, sa croissance cumulée atteignait 56,6%.

M. Desrochers rappelle aussi qu'une réflexion rationnelle aurait peut-être permis de constater que les investisseurs attendaient trop de la technologie à la fin du marché haussier des années 1990 et que les titres technologiques n'étaient plus un investissement très raisonnable à conserver ou à acquérir.

L'expert admet toutefois qu'il est difficile de prendre des décisions rationnelles quand elles vont à l'encontre du courant dominant.

Il montre par ailleurs que les entrées et les sorties d'argent dans les fonds communs de placement en actions canadiennes dénotent une réaction impulsive des investisseurs à une bonne ou une mauvaise nouvelle. Il explique que, en juin 1998, le marché atteignait

un point « d'occasion financière maximale ». Le point de « risque financier maximal » est survenu au début de l'an 2000.

La première fois, les sorties nettes des fonds d'action ont atteint 1,1 milliard \$. À l'opposé, il a suffi d'un mois pour accumuler des entrées nettes de 9,4 milliards \$.

Une autre étude, américaine celle-là, lui sert à illustrer le fait que les investisseurs obsédés de rendement, quel-

qu'en soit la raison, agissent à l'encontre de leurs intérêts. En prenant des décisions de placement sur le coup de l'émotion, les investisseurs se trouvent à « chasser » le rendement, dit-il.

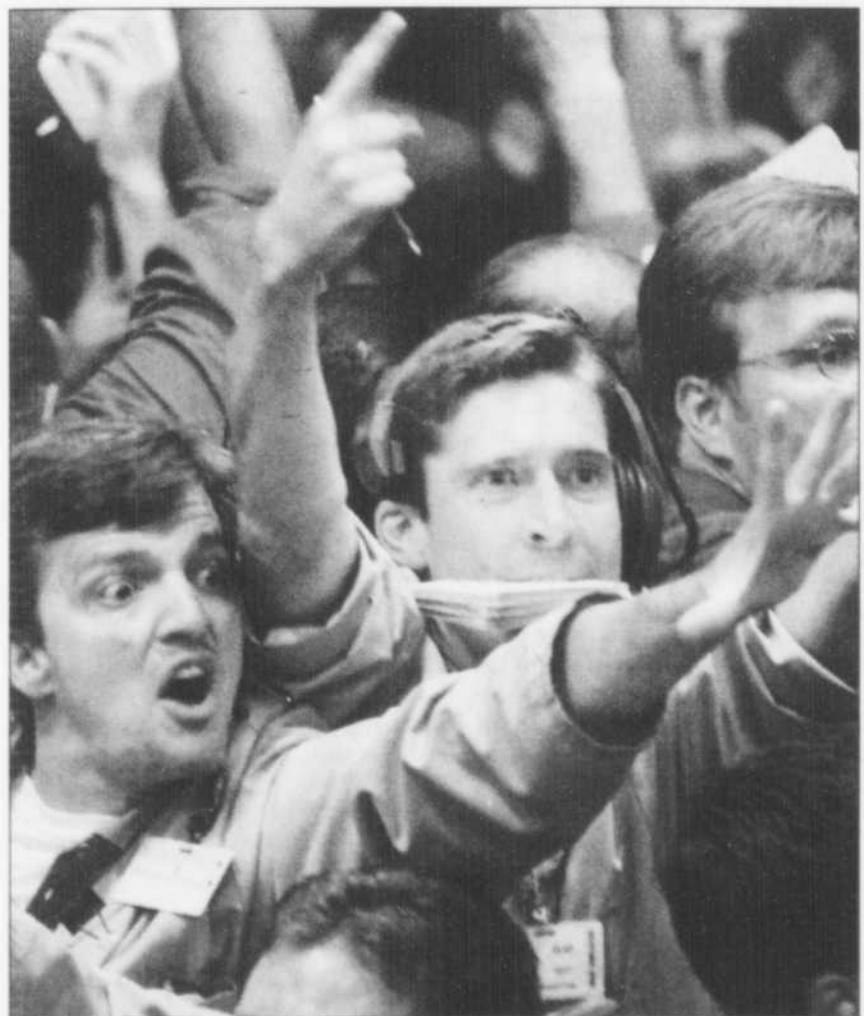
Pur contre, M. Desrochers conseille de ne pas chercher à prédire le jour où le marché touchera son plancher, ni celui où la reprise atteindra son sommet.

Cependant, les investisseurs demeurant sur le marché avec un portefeuille

déprimé à la suite du repli de 2001 seraient probablement bien avisés de garder le cap et simplement d'éliminer ou de rééquilibrer avec l'aide de leur conseiller, les titres des industries ou secteurs où la reprise devrait selon eux se révéler longue et difficile.

Ceux qui ont les moyens d'investir maintenant doivent pour leur part se montrer rationnels en veillant à diversifier leur portefeuille, conclut M. Desrochers.

La possibilité d'une reprise devient envisageable



Les marchés financiers sont capables de résister aux chocs et de rebondir en temps de crise.

Je respire mieux



Pour faire rouler votre argent, le CPG Multifonds Banque Nationale offre un excellent équilibre entre la performance et la sécurité.

Rendement pouvant atteindre 7,26% par année*.

- Capital garanti à 100 %.
 - Rendement lié à une sélection de fonds communs reconnus (les Fonds AGF inc., Fidelity Investments et Placements Banque Nationale).
- Venez rencontrer l'un de nos conseillers.



1 888 TELNAT-1
www.bnc.ca



VOUS SEREZ PLUS À L'AISE

* Rendement composé annuellement d'un CPG Multifonds Banque Nationale 5 ans pouvant atteindre 42% à l'échéance. La Banque Nationale se réserve le droit de cesser d'offrir ce produit en tout temps, sans préavis.

Mise à jour sur les FCP et la fiscalité

Ce mode de détention de placements permet à l'investisseur d'atteindre plusieurs objectifs

Rappelons qu'un Fonds commun de placement (FCP) constitue en réalité un mode de détention de placements. Il permet à l'investisseur d'atteindre plusieurs objectifs, par exemple : avoir accès à une plus grande variété de titres, réduire son risque et diminuer son implication en termes de temps et d'énergie. Les FCP peuvent se détenir dans des régimes fiscaux ou à l'extérieur de ceux-ci. Comme les revenus s'accumulent à l'abri de l'impôt dans le premier cas, je m'attarderai ici à la détention dans un compte communément appelé « non enregistré ».

Les FCP sont des entités juridiques distinctes constituées en fiducie (Fiducie de Fonds communs de placements) ou en société (Société d'investissement à capital variable, appelée SICAV). Je vais traiter ci-après de la fiducie, car elle représente la forme juridique la plus courante au Canada. J'aborde cependant dans mon autre texte d'aujourd'hui certains aspects de la SICAV.

Le rendement d'un fonds se compose de deux éléments : son revenu périodique et le gain/la perte lors de sa vente. Je vais donc en examiner la fiscalité durant sa détention et lors de sa disposition.

DÉTENTION

Généralement, ces fiducies distribuent tous leurs revenus annuellement afin de ne pas payer elles-mêmes l'impôt (au taux maximum) sur ceux-ci. Les lois fiscales placent leurs investisseurs dans la même situation que s'ils avaient acquis directement leurs placements. Donc, selon la nature du fonds, ils réaliseront des revenus d'intérêts et/ou de dividendes et/ou du gain en capital. Ces revenus sont imposables, qu'ils aient été payés ou aient servi à acquérir de nouvelles parts. Ils sont déclarés au moyen des feuillets fiscaux requis, faisant en sorte qu'ils conservent leurs caractéristiques et avantages entre les mains de l'individu.

Un conseil : attention aux acquisitions de fin d'année ! Il faut comprendre que les distributions de revenus sont généralement faites au prorata du nombre de parts détenues à la date de clôture des registres, sans égard à leur date d'achat. Donc, si vous envisagez investir dans un fonds ne procédant qu'à une distribution annuelle des revenus, soyez vigilants si elle se produit habituellement en fin d'année civile. En effet, même si vous n'y investissez que peu avant qu'elle ne survienne, vous recevriez ainsi un revenu imposable déterminé sur la même base que ceux qui y ont investi depuis plus longtemps que vous. Donc, avant d'y investir, la « prudence fiscale » requiert que vous vous informiez auprès du gestionnaire concernant son historique en la matière et le calcul préliminaire de son revenu pour l'année en cours.

DISPOSITION

Le résultat de la disposition (gain en capital imposable à 50% ou perte en capital déductible au même taux) constitue l'autre composante du rendement d'un fonds. Il faut soustraire le coût des unités (Prix de base rajusté ou PBR) de leur prix de vente. N'oubliez pas que les commissions à l'entrée s'ajoutent au coût des unités, celles à la vente se soustraient du produit de disposition, et les unités acquises par

réinvestissement des revenus doivent être comptabilisées. Sinon, il y aurait une double imposition de ces derniers.

Les autorités fiscales considèrent qu'une disposition de parts est survenue dans certaines circonstances, par exemple si l'investisseur les transfère dans un régime fiscal, les échanges contre celles d'un autre fonds (sauf les cas prévus), s'il décède, etc. La juste valeur marchande (JVM) à la date de l'événement sert à en déterminer le produit.

Que ce soit pour une disposition réelle ou présumée (que je viens de décrire), aucun feuillet fiscal officiel n'est émis par les responsables du fonds pour le traitement de la transaction dans les déclarations d'impôts. Il incombe au contribuable de la déclarer adéquatement. Un dossier maintenu à jour (calcul du coût moyen par part) s'avère essentiel pour ce faire.

PERTE EN CAPITAL

Cependant, dans le contexte de marchés que nous connaissons, plusieurs transactions pourraient plutôt se solder par une perte. Si un investisseur réalisait une perte nette en capital en 2001, il pourrait la reporter à sa guise contre des gains en capital nets des trois années antérieures (récupérant ainsi des impôts déjà payés pour 2000, 1999 et/ou 1998) ou des années futures, sans limite de temps.

Par exemple, si un contribuable vendait aujourd'hui pour 6000 \$ des unités d'un FCP au PBR de 10 000 \$, il réaliserait une perte en capital déductible calculée comme suit : 6000 \$ - 10 000 \$ X 50 % = 2000 \$. S'il s'agissait de sa seule transaction de cette nature en 2001, il pourrait la reporter à l'encontre de gains nets en capital de l'une des trois années antérieures. Mais, compte tenu que le taux d'inclusion du gain en capital a différé au cours des dernières années, il faudrait ajuster le montant de la perte au moyen d'un facteur obtenu en divisant le taux d'inclusion de l'année d'application de la perte par celui de l'année où elle a été réalisée. Dans notre exemple, si notre contribuable avait réalisé des gains nets en capital imposables de 10 000 \$ en 1999, il pourrait y appliquer la perte de 2001 de la façon suivante : 2000 \$ X (75 % du taux d'inclusion 1999 divisé par 50 % du taux d'inclusion 2001) = 3000 \$.

PLANIFICATION

Ces temps-ci, tout investisseur devrait bien analyser son portefeuille « non enregistré » et sa situation fiscale, pour déterminer s'il ne devrait pas envisager certaines transactions d'ici la fin de l'année et/ou plutôt au début de 2002. Par exemple, une disposition à perte pourrait se planifier d'ici la fin de l'année s'il jugeait opportun de se départir d'un placement et si la perte pouvait réduire des gains en capital réalisés plus tôt en 2001 ou de tels gains nets des trois dernières années pour récupérer des impôts antérieurs.

J'espère que ces informations vous aideront à prendre des décisions fiscales éclairées et rentables. Et tel que je le mentionne régulièrement : comme la prudence s'impose, n'hésitez pas à consulter avant d'agir...

Pierre Juneau, C.A., Pl. Fin., est représentant de courtier en valeurs mobilières de plein exercice chez MacDougall, MacDougall & Mac Tier Inc.



Pierre Juneau

Collaboration spéciale
pierre.juneau
@videotron.ca

Attention
aux
acquisitions
de fin
d'année !

LES SOCIÉTÉS D'INVESTISSEMENT À CAPITAL VARIABLE

Pour contourner le problème du gain en capital et de la disposition d'un fonds

PIERRE JUNEAU
Collaboration spéciale

Chacun de nous doit prendre en considération que l'impôt constitue un coût très important dans la gestion des placements à l'extérieur de régimes fiscaux. Donc, le dividende canadien imposable et le gain en capital constituent des revenus intéressants, le premier accordant au particulier un dégrèvement dans le calcul de ses impôts, et le deuxième étant imposé seulement à 50%. Si l'investisseur utilise des FCP, il doit les sélectionner parmi les plus efficaces, fiscalement parlant (les spécialistes parlent alors de fonds de dividendes, de fonds d'actions « au faible taux de rotation du portefeuille », etc.). Attardons-nous ici au gain en capital à la disposition d'un fonds.

DES BÂTONS DANS LES ROUES

Souvent, le gain en capital accumulé sur un placement détenu depuis un certain temps constitue un frein à sa disposition, même si l'on jugeait par ailleurs qu'il aurait atteint son bénéfice maximum et que d'autres possibilités pourraient s'avérer plus rentables. Les FCP conventionnels ne font pas exception à la règle. Et le transfert direct d'un fonds à l'autre ne permet pas d'en éviter la réalisation, les autorités fiscales considérant que tout mouvement d'actif d'un fonds à l'autre constitue respectivement une disposition du fonds d'origine et une acquisition du nouveau fonds.

Or, certains FCP permettent de contourner ce problème. En effet, plusieurs compagnies ont récemment lancé à cette fin une gamme de fonds existant depuis plusieurs années : les Sociétés d'investissement à capital variable (SICAV).

FONCTIONNEMENT

Pour tenter de simplifier, disons qu'une SICAV est une corporation (et non une fiducie) qui rassemble plusieurs fonds fiscalement « substituables » les uns aux autres. Cela signifie qu'un investisseur place des sommes dans cette corporation en achetant de ses actions. Il y compose un portefeuille au moyen de fonds qu'elle contient. Cette corporation lui accorde par la suite un avantage majeur : il peut transférer son argent d'un fonds à un autre qui s'y trouve sans incidence fiscale immédiate, même si la valeur du premier a augmenté. En fait, un gain en capital n'est généré qu'à la disposition des actions de la corporation « englobante » (il est donc reporté jusqu'à cet événement). Règle générale, la corporation regroupe annuellement les gains et pertes de tous ses fonds, et les déclare comme entité en les attribuant à ses actionnaires à cette date. Je ne vais pas plus loin à ce niveau plutôt technique.

Pour l'illustrer, certaines compagnies comparent cette structure à un parapluie ou une maison, sous lequel ou dans laquelle un investisseur peut passer d'un fonds à l'autre qui s'y trouvent ou d'une pièce à l'autre de l'habitation sans déclencher le gain en capital, et ce, tant que leurs économies demeurent sous le parapluie ou dans la résidence.

UTILISATEURS POTENTIELS

Plusieurs pourraient vouloir examiner ce montage de plus près, car en d'autres termes, il permet de faire fructifier un tel portefeuille en reportant les impôts sur les gains en capital générés par les changements de fonds jusqu'à la disposition des actions de la corpo-

ration. Avant cette date, cette particularité permet notamment à l'investisseur de gérer activement ce portefeuille non enregistré et de prendre des décisions stratégiques selon les conditions des marchés, sans se soucier d'incidences fiscales immédiates, comme c'est généralement trop souvent le cas avec d'autres véhicules de placements.

En voici d'autres utilisateurs potentiels :

- les investisseurs dont les objectifs sont susceptibles de changer;
- ceux qui n'ont pas besoin de revenus réguliers de leurs placements;
- ceux qui mettent en pratique certaines stratégies de placement, par exemple : rotation sectorielle, répartition stratégique de l'actif, etc.;
- ceux qui gèrent activement la portion étrangère de leurs portefeuilles enregistrés (REER, CRI, FERR, FRV), car la valeur comptable ne se réajustant pas à la suite des transactions effectuées dans la structure, elle permet ainsi d'augmenter dans le temps sa proportion de placements étrangers sans en dépasser la limite permise;
- ceux qui investissent par l'entremise de sociétés par actions, car ils pourraient profiter de l'allègement permis dans le calcul de la taxe sur le capital au Québec.

De plus, mentionnons que certaines structures offrent des fonds permettant de se retirer temporairement des marchés boursiers, tout en investissant dans un véhicule sécuritaire au rendement imposé comme gain

en capital au lieu de revenu d'intérêts. Enfin, il faut spécifier que ces structures comportent généralement des frais additionnels comparativement aux fiducies de FCP conventionnelles. Mais pour plusieurs investisseurs, les avantages potentiels qui leur procurent cette souplesse et la croissance composée à l'imposition différée peuvent dépasser l'impact des particularités des distributions et les frais additionnels générés par ce type de produit.

PLANIFIEZ !

L'investisseur doit se concentrer sur le rendement après impôt de ses placements. En effet, l'important n'est pas savoir ce que vous gagnez, mais ce qui vous reste...

Généralement, s'il possède un portefeuille d'une certaine importance (respectant globalement sa zone de confort) à la fois à l'intérieur et à l'extérieur de ses régimes fiscaux, il lui est fortement suggéré de privilégier les placements fiscalement efficaces (les actions surtout) à l'extérieur. Ainsi, il pourra profiter de leurs avantages dans ses déclarations fiscales. L'utilité potentielle du type de structure présentée aujourd'hui pourrait être examinée dans l'atteinte de cet objectif.

Et voici un autre élément de réflexion : plus le taux d'imposition sur le gain en capital baisse, plus de semblables stratégies peuvent devenir un complément au REER. En effet, dans ce dernier cas, les gains sur les placements s'ajoutent en bout de ligne à 100% au revenu lors des années de retraits, tandis que le bénéfice généré par ce genre de montage est quant à lui imposé à 50% comme gain en capital. Par contre, dans l'évaluation de notre stratégie, il ne faut pas oublier que les cotisations au REER permettent une déduction fiscale.

Pierre Juneau, C.A., Pl. Fin., est représentant de courtier en valeurs mobilières de plein exercice chez MacDougall, MacDougall & Mac Tier Inc.

VOUS POUVEZ TOUJOURS JONGLER, MAIS ÇA RAPPORTE MOINS.

La dynamique des tendances, la rotation sectorielle, les transactions hâtives sont des jongleries qui, le plus souvent, nuisent à la performance. D'ailleurs, la plupart des investisseurs ayant amassé des fortunes y sont rarement parvenus en multipliant les acrobaties, mais en conservant leurs placements pendant longtemps. Chez AIC, nous n'avons que faire des stratégies spéculatives et nous ne nous laissons jamais éblouir

par les prouesses de la Bourse. Notre discipline est rigoureuse et nos principes d'investissement sont convergents : en gardant en portefeuille un assortiment d'entreprises d'élite, dont les rendements sont supérieurs, nous obtenons à long terme des plus-values hautement intéressantes, après impôts. En maintenant un taux de rotation minimal du portefeuille, nous limitons les distributions

imposables, car une gestion fiscale efficace produit des effets vraiment positifs.

À compter de maintenant, ne visez que la vraie prospérité avec AIC : achetez et patientez. Autrement, à force de jongler, vous pourriez en perdre la boule.

1 800 263-2144
www.aicfunds.com/fr/

Les fonds communs de placement peuvent être soumis à des commissions, des commissions reportées, des frais de gestion et d'autres charges. Avant d'investir, veuillez lire le prospectus simplifié. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis. La valeur de leurs titres change fréquemment et la performance passée peut ne pas se reproduire. © AIC, Limitée.

ACHETEZ.
PATIENTEZ. RIEZ.™



STRATÉGIE DE PORTEFEUILLE

Faites donc un examen de conscience

Après la pluie, le beau temps. L'adage vous savez s'applique aussi au domaine du placement. Actuellement votre portefeuille (du moins la composante des actions) se comporte comme un voilier dans la tempête. Il faut absolument que vous gardiez le cap et que vous évitiez de faire des erreurs irréparables.

Profitez donc de la tourmente pour réfléchir sur votre façon de gérer votre portefeuille. Une fois la tempête passée, vous repartirez sur des bases plus solides et pourrez alors profiter davantage de la reprise. Un bon examen de conscience n'est peut-être pas superflu dans les circonstances. Avez-vous établi une politique d'investissement?

Si vous êtes comme la plupart des investisseurs, vous n'avez probablement pas élaboré une politique d'investissement comme le font les caisses de retraite, les planificateurs financiers et les gestionnaires privés. Il sera toujours important de répartir vos placements entre les trois classes d'actif à savoir : la liquidité, les obligations et les actions (canadiennes, américaines et étrangères).

La politique de placement se détermine en considérant entre autres les éléments suivants : votre horizon de placement (quand aurez-vous besoin de votre argent?), votre tolérance au risque, le désir de préserver le capital, vos besoins réguliers de revenus, le capital de retraite nécessaire et le niveau de risque requis pour l'atteindre.

LE GRAND COUP

Tentez-vous à chaque fois de frapper le coup de circuit? Les investisseurs consacrent souvent beaucoup plus de temps à choisir des placements en particulier qu'à établir une politique d'investissement appropriée. La plupart des études démontrent que la répartition entre les différentes classes détermine environ 90% du rendement que vous obtiendrez. La sélection des titres quant à elle n'explique qu'environ 4 à 5% du rendement global.

NIVEAU DE RENDEMENT

Quel niveau de rendement attendez-vous? Les attentes des investisseurs sont souvent irréalistes. Les marchés boursiers se sont montrés généreux pendant de nombreuses années, ce qui n'est actuellement pas le cas. Le marché ne peut soutenir des rendements de 25% ou 30%. Cela dépasse l'entendement. Tenez-vous bien, la plupart des spécialistes s'attendent à ce que les actions rapportent en moyenne 8% au cours des prochaines années et que les obligations procurent quant à elles en moyenne 6%.

IMPATIENCE

Frétillez-vous sur votre chaise? L'expérience m'apprend que les investisseurs sont souvent du genre impa-

tient. Ils se concentrent davantage sur la performance à court terme. Ils oublient alors que le placement est un processus souvent laborieux, régulièrement ponctué de crises comme celle que nous traversons actuellement et que le temps récompense toujours l'investisseur sérieux.

LES DANGERS DU «TIMING»

Jouez-vous les dévins? C'est connu qu'un grand nombre d'investisseurs tentent de synchroniser leurs décisions de placement en fonction de la conjoncture. Les dangers du «timing» de marché ne sont plus à démontrer.

Il faut bien comprendre que les marchés boursiers ne paient pas leur rendement de façon continue et linéaire comme les obligations. Vous entendez souvent dire que les marchés anticipent ce qui va se produire dans les mois à venir comme la reprise par exemple. Ils procurent alors souvent sur de courtes périodes, à ceux qui n'hésitent pas à conserver leurs placements malgré la turbulence des marchés, des rendements très intéressants. Les investisseurs qui passent à côté de ces poussées des marchés risquent de voir leur rendement moyen à long terme en souffrir énormément.

LE TROUPEAU

Faites-vous partie du troupeau? Encore aujourd'hui, bon nombre d'investisseurs ont tendance à vendre leurs fonds mutuels ou leurs actions après une période de rendement décevante et en rature de la hausse. Agir ainsi revient à dire : acheter lorsque le marché se situe dans le haut et vendre lorsqu'il est bas. L'inverse de la logique quoi.

CONSULTATION

Gérez-vous seul votre portefeuille? De la même façon que vous consultez un avocat pour vos problèmes légaux ou un médecin pour vos problèmes de santé, pourquoi grand diable ne faites-vous pas de même pour vos placements ou votre planification financière? Une gestion efficace de vos placements requiert du temps, de l'expertise, des nerfs solides et le goût de s'en occuper? Objectivement, rencontrez-vous tous ces critères?

Si vous avez répondu oui à plusieurs de ces questions, vous devriez peut-être consulter un planificateur financier. Certains les appellent alors des objecteurs de conscience. Bonne réflexion!

Jean Courchesne, c.g.a. et planificateur financier, est responsable du service de la planification financière chez Trust Eterna.



Jean Courchesne

Collaboration spéciale
jcourchesne@eterna.ca

Tentez-vous à chaque fois de frapper le coup de circuit?



Les investisseurs qui passent à côté des poussées des marchés risquent de voir leur rendement moyen à long terme en souffrir énormément.

FONDS COTÉS EN BOURSE

Un remède aux maux des fonds mutuels

JEAN COURCHESNE
Collaboration spéciale

Depuis quelques années, les détracteurs de fonds mutuels font feu de tout bois. Les critiques viennent surtout du côté des frais de gestion et de leur efficacité fiscale. En effet, beaucoup d'investisseurs remettent en question le coût relié à la gestion active prétextant que peu de fonds mutuels battent le rendement des indices boursiers de façon constante. De plus, les distributions de fin d'année en exaspèrent plus d'un. Certains intervenants financiers prétendent que les fonds cotés en bourse seraient le remède à tous ces maux. Regardons cela de plus près.

Les fonds cotés en Bourse (FCB) ressemblent aux fonds mutuels dans le sens qu'ils émettent ou rachètent constamment de nouvelles unités. Par contre, comme leur nom le laisse deviner, ils se négocient en Bourse comme des actions et leur valeur fluctue continuellement durant les séances boursières. Si vous le voulez, vous pourriez les acheter le matin et les revendre l'après-midi. Les fonds mutuels, quant à eux, se transigent après la fermeture des marchés.

L'objectif des FCB est de reproduire le plus fidèlement possible le rendement des différents indices des marchés boursiers ou obligataires. En ce sens, la composition de leur portefeuille correspond aux placements compris dans l'indice auquel ils se comparent. Comme il n'y a pas proprement dit de sélection de titres, on parle alors de gestion passive. À titre d'exemple, si le FCB calque le S&P 500, il générera le rendement de cet indice, abstraction faite de ses frais de gestion.

Les deux principaux fabricants de fonds cotés en Bourse en Amérique du Nord sont Barclays Global Investors et State Street Global Advisors. Ils gèrent respectivement des actifs de 700 et 610 milliards de dollars. Ces deux firmes dominent le marché mondial du placement institutionnel axé sur les indices. Parmi leurs utilisateurs se retrouvent, entre autres, de nombreuses caisses de retraite.

FRAIS DES FCB

Une commission de courtage est facturée à l'achat ou à la vente d'un FCB. Celle-ci dépendra du volume de la transaction et du type de courtier avec qui vous transigez. Pour une transaction de 10 000 \$ de FCB (Dow Jones 40), vous paierez environ 175 \$ chez un courtier de plein exercice et environ 30 \$ chez un courtier exécutant. Les commissions de courtage des FCB sont généralement beaucoup moins coûteuses que les commissions d'acquisition des fonds mutuels comportant des frais à l'entrée.

Autre différence notable et non moins importante : les frais de gestion. Ceux-ci sont nettement inférieurs du côté des FCB. En moyenne, dans l'industrie de l'actif géré, les frais de gestion sont les suivants : fonds mutuels à gestion active, 2,5% ; fonds mutuels à gestion pas-

ou indicelle, 1,6% ; fonds cotés en Bourse, de 0,1% à 0,40%. Deux raisons expliquent ces importants écarts.

— Dans les fonds cotés en Bourse, il n'est pas nécessaire d'embaucher un gestionnaire vedette pour choisir les valeurs gagnantes. L'argent recueilli sert tout simplement à acheter les placements qui composent l'indice de référence du fonds. À titre d'exemple, si le FCB doit représenter le S&P/TSE 60, ses placements correspondront aux 60 plus importantes compagnies de grande capitalisation canadienne.

— Il y a très peu de transactions dans les FCB, car leur composition ne change à peu près pas à moins que l'indice de référence soit modifié.

Regardons les FCB suivants, leur symbole, indice de référence et leurs frais de gestion :

- iunits G5 - XGV (représentatif des obligations du gouvernement du Canada de 5 ans) : 0,25%
- iunits G10 -XGX (représentatif des obligations du gouvernement du Canada de 10 ans) : 0,25%
- Dow Jones 40 - DJF (40 plus importantes compagnies canadiennes) : 0,08%
- iunits S&P/TSE 60 - XIU (60 plus importantes compagnies canadiennes) : 0,17%
- spiders - SPY (entreprises américaines du S&P 500) : 0,18%
- iunits MSCI RER -XIN (marché boursier d'Europe, d'Extrême-Orient et d'Australie) : 0,35%

EFFICACITÉ FISCALE ACCRUE

Les gains en capital engendrés, soit par les mouvements de gestion ou par les sorties de fonds, sont redistribués aux détenteurs de fonds mutuels en fin d'année. Les détenteurs doivent alors payer de l'impôt sur ces gains en dépit de la performance du fonds. Cette situation en irrite plus d'un. Les FCB évitent en grande partie ces distributions, car un petit nombre seulement de transactions, rendues nécessaires pour réajuster le portefeuille à celui de l'indice, est effectué.

REMÈDE À TOUS LES MAUX ?

Les fonds cotés en Bourse, comme n'importe quel produit financier, doivent s'insérer dans une stratégie de portefeuille. Si vous voulez obtenir du succès dans la gestion de vos placements, vous devriez toujours commencer par établir une répartition d'actif correspondant à vos objectifs financiers et fiscaux, à votre horizon de placement et à votre tolérance au risque. Le choix entre la gestion active ou passive ou le choix entre tel produit plutôt qu'un autre n'est qu'une conséquence de votre stratégie. En ce sens, les fonds cotés en Bourse font partie des outils de votre coffre. Il ne reste qu'à bien les utiliser.

Jean Courchesne, c.g.a. et planificateur financier, est responsable du service de la planification financière chez Trust Eterna.

Boni +1%
la première année pour les nouveaux fonds REER

LES OBLIGATIONS À TAUX PROGRESSIF PLACEMENTS QUÉBEC

Qui sème des **Obligations à taux progressif Placements Québec** récolte...

- La flexibilité :** remboursables chaque année à leur date anniversaire sans pénalité.
- La progressivité :** taux avantageux fixés pour 10 ans.
- La tranquillité :** garanties sans limites par le gouvernement du Québec.

Ceci est le fruit de vos investissements.



Année	Taux annuels (%)
1	3,00*
2	2,50
3	4,00
4	4,50
5	5,00
6	5,50
7	6,25
8	6,75
9	7,25
10	8,00

* Taux incluant le boni de 1% la première année pour les nouveaux fonds REER.

Placements Québec
NOTRE INTÉRÊT À TOUS

1 800 463-5229
www.placementsqc.gouv.qc.ca

Région de Québec, 521-5229.

Du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h et les samedis de novembre, de 10 h à 16 h.

La préretraite ou une indemnité de départ bouleversent le REER

Les conséquences financières peuvent être énormes

DAVID PADDON
Presse canadienne

TORONTO — En période de ralentissement économique, les compagnies demandent souvent à leurs plus anciens employés de prendre une retraite anticipée, quand elles ne les obligent pas tout simplement à le faire. Pour les travailleurs qui se voient soudainement au bord de la retraite, les implications financières peuvent être énormes.

L'analyse des diverses hypothèses consécutives à une indemnité de départ demande plusieurs heures de travail, affirme Judy Stark, une planificatrice financière agréée de Toronto, qui s'occupe de nombreux cas du genre.

« Il faut d'abord savoir avec certitude ce que le client veut faire, ajoute M^{me} Stark, une ancienne courtière en valeurs, maintenant présidente de Fundex Investments Inc. C'est essentiel de tenir compte de tout. »

LES DÉTAILS DE L'OFFRE

En premier lieu, de dire M^{me} Stark, l'employé qui se fait offrir une indemnité de départ doit se renseigner le plus possible sur les détails de l'offre et ne pas hésiter à exiger des précisions additionnelles de son employeur. Le régime de retraite de la compagnie est-il indexé au coût de la vie? Va-t-on continuer à profiter de l'assurance-santé et des autres bénéfices prévus à la convention, après la retraite?

Les clients de M^{me} Stark doivent ensuite faire la liste de leurs priorités. Vont-ils chercher un nouvel emploi? Et que feront-ils de leurs investissements?

Pour plusieurs, c'est une bonne idée de demander à l'employeur de transférer les sommes allouées à l'indemnité de départ dans un Régime enregistré d'épargne-retraite. De cette façon, l'employeur n'a plus besoin de conserver la partie qui devrait être remise à l'impôt. Ce qui ne veut pas dire, hélas!, que vous n'aurez pas à payer ces impôts plus tard.

« Mais au lieu d'être imposés à un taux supérieur, vous pouvez l'être à un taux moindre, parce que ces taux sont à la baisse, précise M^{me} Stark. En fin de compte, il vaut mieux mettre tout de suite la main sur votre argent, et si vous en avez besoin ensuite, vous pourrez payer vos impôts plus tard. »

En outre, si vous quittez votre emploi, vous êtes peut-être admissibles à un transfert supplémentaire de 2000 \$ par année dans votre REER pour chaque année de service continu avant 1996 (les règles ont été changées pour les personnes qui ont commencé à travailler en 1996 ou après).

Par ailleurs, les travailleurs qui contribuent à un régime de pension agréé de leur employeur peuvent profiter encore plus de leur argent.

Les travailleurs qui contribuent à un régime de pension agréé de leur employeur peuvent profiter encore plus de leur argent

« Ça peut être possible, voire préférable, de transférer des fonds d'un régime de pension agréé de l'employeur dans un compte de retraite immobilisé (CRI) ou dans un compte d'épargne de retraite immobilisé.

Avec le CRI, vous gardez le contrôle de vos investissements, explique M^{me} Stark. Et, à votre décès, l'argent deviendra partie intégrante de votre héritage. Mais soyez conscients que des tels programmes sont soumis à davantage de restrictions que les REER. Vous conservez le contrôle sur vos investissements, mais vous ne pourrez pas récupérer votre argent à votre guise et quand vous le voudrez.

Devant des considérations aussi importantes, vous aurez probablement envie de consulter un professionnel. Mais les services d'une conseillère comme M^{me} Stark ne sont pas donnés. En moyenne, pour l'analyse d'une indemnité de départ, cette dernière demande entre 1500 et 2500 \$. Mais s'il faut prendre en compte votre conjoint ou les revenus d'un autre membre de la famille, la facture peut monter à 3500 \$.

Toutefois, selon M^{me} Stark, certains employeurs incluent ces coûts dans le calcul de l'indemnité de départ. Le département des ressources humaines de la compagnie ou le syndicat peuvent également aider à cet égard, bien qu'ils n'aient pas nécessairement la compétence nécessaire pour le faire.

L'équilibre psychologique des vedettes de l'investissement

Les équipes de gestion qui connaissent le succès se caractérisent par des personnalités diversifiées

LOUIS TANGUAY
LTanguay@lesoleil.com

■ En période de turbulence des marchés, beaucoup de gens redécouvrent les avantages de la diversification et de l'équilibre d'un portefeuille de placements.

Mais bien des investisseurs ne semblent pas savoir « qui » ils sont. Et le marché boursier est un endroit où il est coûteux de l'apprendre. L'auteur américain Jim Ware ne prétend pas avoir inventé ce constat, mais il le reprend à son compte quand vient le temps de parler de l'importance de l'équilibre psychologique dans les décisions d'investissement.

Aujourd'hui, M. Ware se spécialise dans la recherche d'un agencement optimal des attitudes naturelles des membres d'une équipe de décision, particulièrement pour des groupes de gestionnaires d'actif financier.

M. Ware, détenteur d'un MBA de l'Université de Chicago, a lui-même été gestionnaire de portefeuille chez Allstate, avant de devenir consultant en organisation et en créativité auprès de sociétés d'investissement.

Il est également CFA (analyste financier certifié) et c'est à ce titre qu'il était récemment invité à présenter une conférence aux membres du cha-

pitre de Québec de l'Association des analystes financiers. Il a parlé moins de son récent livre *The Psychology of Money: An Investment Manager's Guide to Beating the Market* que des quatre grands axes de personnalité qui caractérisent le comportement des investisseurs.

Extravertis ou introvertis; attentifs au bon sens ou aux intuitions; objectifs ou passionnés; disciplinés ou flexibles; tous les gens se situent quelque part entre ces quatre paires de pôles, précise le spécialiste de l'indicateur de personnalité Myers-Briggs.

Les équipes de gestion qui connaissent des succès remarquables se caractérisent selon lui par une tension créative issue d'un équilibre entre des personnalités diversifiées qui les composent.

Il cite à ce sujet le conseil d'administration de la compagnie américaine Southwestern Airlines qui a vu la valeur de ses actions croître de 20 000% en 20 ans. M. Ware attribue ce résultat à la



Jim Ware a analysé les attitudes de plusieurs investisseurs célèbres.

complémentarité des personnalités des membres de l'équipe de direction.

Pour ce qui est de gestionnaires isolés, le consultant a analysé les attitudes de plusieurs investisseurs célèbres.

Selon lui, le gourou George Soros combine la largeur de vue d'un extraverti à la profondeur d'analyse d'un introverti. Le non moins célèbre Warren Buffet, à son avis, est à la fois capable de faire grand cas des « faits » et d'être inspiré par sa propre créativité.

Enfin, chez Peter Lynch, il note une capacité de prendre des décisions motivées par son analyse objective et par sa passion pour son métier.

Autrement dit, pour M. Ware, pour réussir en investissement mieux vaut avoir une bonne combinaison de discipline et de flexibilité.

Sur la plupart des axes d'analyse, les spécialistes en investissement se rapprochent de la moyenne de la population, selon les observations de M. Ware. Par exemple, 64% des gestionnaires ont un style de vie plutôt discipliné, comparativement à 60% de la population en général.

Par contre, sur la différenciation introverti/extraverti, la proportion chez les responsables de portefeuille (57/43) est à l'inverse de ce qui se retrouve chez le commun des mortels (45/55).

Pire pour la polarité objectif/subjectif où l'ensemble de la population est répartie à 50/50. On ne retrouve sur cet axe que 11% de gens caractérisés par leur passion et leur cœur tendre, chez les spécialistes en investissement, contre plus de 85% de cartésiens typiques.

Serait-ce là la grande différence entre les gens qui ont besoin de conseils en matière de placements et ceux qui prétendent pouvoir leur en offrir?

Investir le Québec

50

FHP2345678

Saguenay-Lac-Saint-Jean

Capital régional et coopératif Desjardins: profitez d'un crédit d'impôt de 50%.

La plus grande institution financière au Québec lance un nouveau type d'investissement qui favorise la création d'emplois et le développement des régions et des coopératives du Québec. En achetant des actions de *Capital régional et coopératif Desjardins*, vous diversifiez votre portefeuille et obtenez un crédit d'impôt qui peut atteindre 1 250 \$. Vous participez aussi à la croissance économique du Québec, puisque la majorité des sommes accumulées sont réinvesties dans des coopératives admissibles et dans des entreprises établies dans diverses régions, particulièrement dans les régions ressources. Bref, c'est un investissement profitable pour vous et pour les gens d'ici.

Faites vite! Investissez d'ici le 31 décembre et profitez du crédit d'impôt pour l'année 2001.

Pour en savoir davantage sur ce nouveau produit, communiquez avec une caisse Desjardins.

Service des relations avec les investisseurs: 1 888 522-3222
www.desjardins.com



Capital régional et
coopératif Desjardins

Annuellement, l'achat minimal est de 500 \$ et l'achat maximal est de 2 500 \$. Le nombre d'actions disponibles est limité. La valeur des actions de *Capital régional et coopératif Desjardins* évolue en fonction de la performance des placements effectués. Pour des renseignements détaillés sur les actions de *Capital régional et coopératif Desjardins*, consultez le prospectus disponible dans les caisses Desjardins participantes.